



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/662

S/20209

29 septembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 23, 42, 72, 129 et 136 de

l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE

ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU

SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU

BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 29 septembre 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de récents incidents au cours desquels des forces vietnamiennes ont violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande et provoqué la mort de paisibles ressortissants thaïlandais et la destruction de leurs biens. Ces incidents sont les suivants :

1. En juillet 1988, les forces vietnamiennes au Kampuchea ont délibérément violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande dans les six provinces suivantes : Chantaburi, Trad, Prachinburi, Surin, Srisaket et Burirum. On a dénombré une centaine d'incidents au cours desquels 10 personnes ont trouvé la mort (1 fonctionnaire et 9 civils), 35 autres ont été gravement blessées (28 fonctionnaires et 7 civils) et des biens publics et privés ont été endommagés (16 cas).

Au cours de la même période, les forces vietnamiennes ont également franchi illégalement la frontière et pénétré en territoire thaïlandais pour y poser des mines, dont 179 ont par la suite été désamorçées par les forces thaïlandaises.

2. En août 1988, les forces vietnamiennes au Kampuchea ont tiré 389 coups de pièces d'artillerie en direction du territoire thaïlandais le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, de la province d'Ubon-Rachathani à celle de Trad. Ces tirs ont fait au moins 1 mort et 9 blessés graves parmi la population civile et ont sérieusement endommagé des biens privés (30 cas).

Le Gouvernement royal thaïlandais exige que le Viet Nam mette immédiatement un terme à ces actes d'agression non provoqués contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande et à ces atteintes à la vie de paisibles citoyens thaïlandais le long de la frontière. Le Gouvernement vietnamien porte l'entière responsabilité de ces actes illégaux et hostiles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 42, 72, 129 et 136 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Nitya PIBULSONGGRAM